

cela puisse paraître à prime abord. La structure régionale envisagée par le PSCS (le « 3 + 3 + 3 + 2 »), qui ne fait de place qu'aux États indépendants et aux républiques sécessionnistes, pourrait en effet encourager d'autres sous-unités à déclarer leur indépendance, en vue d'accéder à la CCS, l'organe régional faisant office de « groupe de contact pour la stabilité régionale ». Ceci n'est certainement pas dans l'intention des promoteurs du PSCS. Puisque l'esprit du PSCS est de dépasser les notions conventionnelles de la souveraineté et de faire participer des États fédérés à la structure régionale, les auteurs du PSCS devraient aller au bout de leur logique et intégrer toutes les unités et sous-unités étatiques à cette structure, et non seulement celles qui ont déjà acquis leur indépendance, de façon légitime ou non. Cette pratique éviterait l'apparition de « sécessionnismes circonstanciels » et encouragerait plutôt les groupes humains en quête de représentation à demander une autonomie territoriale au sein de leur propre État, ce qui leur procurerait *de facto* un accès au forum multilatéral régional et leur offrirait une alternative à la revendication de la souveraineté comme unique moyen de se faire entendre.

Si on transpose le débat dans une discussion plus théorique, on peut envisager d'autres formules de représentation des membres de la CCS qui contribueraient à la reconnaissance des seules entités territoriales. Dans cette région aux multiples divisions ethniques, linguistiques et religieuses, il serait peut-être plus approprié de concevoir une Communauté des peuples du Caucase du Sud (une CPCS), chargée de s'occuper des questions de sécurité et du respect des droits collectifs. Les modes d'adhésion à cette « CCS des peuples » peuvent varier entre une forme de fédéralisme des peuples (ou autonomie non territoriale) et une formule de démocratie consociative. Souvent présentées comme des solutions théoriques ou conçues dans les *think tanks* occidentaux, ces deux formes de représentation ont pourtant des racines locales. Une des applications les plus réussies du principe de l'autonomie non territoriale, tant dans sa durée que dans son fonctionnement, se trouve au sein de l'Empire ottoman avec son système de *millet*. La démocratie consociative est pour sa part un mode de partage du pouvoir qui est appliqué à divers niveaux au Daghestan russe, à lui seul une mosaïque ethnique aussi diversifiée que le reste du Caucase.

Le biais occidental du projet

Dans le projet de PSCS, certaines propositions sur les moyens de parvenir à la stabilité régionale reflètent une perspective occidentale, voire un biais européen. Par exemple, si une force de maintien de la paix est jugée nécessaire pour aider à la consolidation de la paix dans la région, elle serait déployée sous l'égide de l'OSCE. Cette disposition vise à ménager la sensibilité de la Russie, déjà échaudée par le rôle militaire que joue l'OTAN en Europe de l'Est depuis la fin de la guerre froide. Par ailleurs, le rôle réservé à la Russie et à l'Iran dans le schéma proposé est difficilement compatible avec certaines attentes locales sur la façon dont la coopération régionale devrait se développer. Plusieurs acteurs locaux croient fermement que la coopération régionale ne sera possible que par un affaiblissement de l'influence russe ou considèrent que seuls les États-Unis et l'OTAN sont capables d'agir de façon décisive dans des situations d'urgence.